

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co., Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 Mars 1880.

Chronique générale.

Le rejet de l'article 7.

Comme nous l'avons dit hier, le Sénat, par 148 voix contre 129, a rejeté l'article 7 du projet de loi d'enseignement présenté par le ministre de l'Instruction publique.

Si d'un côté nous revendiquions nos droits de pères de famille et ceux de la liberté de nos consciences, des républicains soutenaient, à côté de nous, que la République devait, pour vivre, être conservatrice et libérale.

Il y avait longtemps qu'à la tribune française on avait défendu, dans un aussi magnifique langage, nos immunités.

Après MM. Chesnelong, Lucien Brun et Buffet, MM. Jules Simon et Dufaure sont venus tour à tour protester contre l'improbabilité de nos droits et apporter la preuve que l'article 7 était aussi inutile qu'implicable, aussi injuste qu'impolitique, et le Sénat, trouvant dans sa conscience indignée une énergie contenue jusqu'ici, leur a donné raison.

Cet article que M. Jules Simon a qualifié d'inutile, d'inefficace, d'injuste, d'impolitique, et que nous avons eu cent fois raison de qualifier d'inique, de monstrueux, était dépassé de cent coudées par le système de gouvernement dont M. le ministre de l'Instruction publique en avait fait le péristyle. Il s'agissait bien vraiment des Jésuites! Ils n'étaient plus que le prétexte d'une mise de main absolue, complète, tyrannique de l'Etat sur l'enseignement.

M. de Freycinet est accouru au secours de M. Ferry, mais que pouvait son artificieux langage, en face de la loyauté et de la justice de la défense? C'est en vain qu'il a tendu la main à son collègue et essayé de le sauver

du naufrage, sans se préoccuper de savoir si son intervention ne mettait pas en cause son ministère tout entier.

Il n'y a pas eu conseil des ministres hier matin. Le gouvernement veut attendre, avant de décider quoi que ce soit relativement au rejet de l'article 7, de connaître les résolutions prises dans les diverses réunions qui se sont tenues hier soir au Palais-Bourbon.

En effet, la gauche, l'Union républicaine et l'extrême gauche, très-mécontentes de ce qu'à la Chambre des députés on appelle la nouvelle incartade du Sénat, ont annoncé broyamment dès mardi soir qu'il fallait immédiatement interpellier le ministre pour l'obliger à remettre en vigueur les lois existantes contre les Jésuites.

Dans les groupes républicains on prétend, à ce sujet, que le gouvernement s'opposera à toute demande d'interpellation avant qu'il eue lieu au Sénat la deuxième délibération sur le projet de loi Ferry.

C'est aujourd'hui seulement, en conseil des ministres à l'Élysée, que le gouvernement arrêtera définitivement sa ligne de conduite à cet égard.

Après le rejet de l'article 7, le Sénat a adopté les trois derniers articles sur lesquels l'accord s'était établi avec la commission, le gouvernement ayant dû faire les concessions demandées.

La haute Chambre s'est ensuite ajournée à lundi prochain et a fixé à ce jour la deuxième délibération sur le projet de loi dont elle venait d'achever l'examen.

On nous assure que la commission du budget, pour se venger de l'échec de l'article 7, présentera à la Chambre une proposition de suppression du budget des cultes.

A la réunion de l'Union républicaine qui a eu lieu hier, M. Spuller a dit qu'il fallait

recourir aux mesures nécessaires pour assurer le respect des lois, et que c'est par des résolutions viriles, énergiques et promptes, que la majorité pourra indiquer au gouvernement la voie qu'il doit suivre.

M. Allain-Targé s'est déclaré partisan de l'expulsion immédiate, mais il pense que l'on doit, avant d'entamer la discussion, bien préciser la question juridique et examiner la législation sur la matière.

M. Galigne s'est montré partisan de l'interpellation immédiate; il pense que la Chambre doit inviter immédiatement le gouvernement à appliquer les lois existantes aux congrégations non-autorisées.

La majorité est pour l'interpellation immédiate.

Hier, dans une réunion de l'extrême gauche à laquelle assistaient beaucoup de membres de la gauche, il a été décidé qu'on interpellerait aujourd'hui jeudi le gouvernement sur l'application des lois expulsant les Jésuites de France et qu'on réclamerait du gouvernement une réponse immédiate.

La conduite de M. de Freycinet, accusé d'avoir plus ou moins abandonné M. Ferry, est jugée très-sévèrement, dans les conversations particulières des députés républicains, au Palais-Bourbon, et dans les diverses réunions parlementaires de gauche.

M. J. Ferry n'assiste à aucune réunion parlementaire; il attend, dit-on, pour laisser pressentir ses intentions de voir l'attitude de ses collègues à la Chambre et au ministère.

LA PRESSE ET LE VOTE DU SÉNAT.

Le vote du Sénat, dit la République, nous afflige pour le Sénat, c'est la guerre qui recommence. Il faudra sauver le Sénat malgré lui.

Les Débats attribuent la victoire de la droite

à l'intervention de M. Dufaure; ils engagent le gouvernement à chercher un terrain de transaction.

La Paix regrette la décision du Sénat qui, loin de clore le débat sur le cléricalisme, provoquera une effervescence nouvelle dans le pays.

Le XIXe Siècle engage les républicains à avoir du sang-froid et à voter en 2e délibération la loi sur l'enseignement sans l'art. 7.

Le Siècle, le Mot d'Ordre et la Justice demandent l'application des lois (?) interdisant certaines congrégations.

Le Parlement considère le vote de mardi comme une victoire éclatante pour la cause de la République libérale.

Paris-Journal, le Figaro, le Gaulois, le Moniteur félicitent le Sénat.

Le Soleil dit que c'est une victoire de la politique libérale sur la politique jacobine.

La coïncidence de la mise en liberté d'Hartmann et des bruits du départ du prince Orloff pour la Russie ont impressionné l'opinion publique.

On a voulu voir dans ce rapprochement la preuve d'un refroidissement avec la cour de Saint-Petersbourg. Nous croyons devoir faire connaître les véritables motifs du voyage du prince Orloff.

Cet ambassadeur avait annoncé, depuis plus de quinze jours, son intention de se rendre auprès de son souverain. L'affaire Hartmann l'a seule empêché de partir: il ne voulait quitter Paris qu'avec une solution.

D'un autre côté, le rapport de M. Cazot, qui sera publié d'ici peu de jours, prouvera qu'il n'a jamais été question entre l'ambassade de Russie et le gouvernement français, que du point de vue juridique. L'extradition n'a été repoussée qu'en raison de l'insuffisance des preuves transmises par la chancellerie russe. Le signalement envoyé de Saint-Petersbourg ne concorde pas suffisamment avec celui du sujet russe qui a été arrêté à Paris.

Les rapports de la Russie et de la France

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR JACQUES HERVEY

(Suite.)

IV

Nous laisserons un instant le docteur Hervey visitant sa maison en compagnie de M. Fromentin, pour faire plus ample connaissance avec la famille Malicorne, dont le notaire de Vermanton a déjà esquissé la physionomie.

Jean Malicorne habitait une maison sur le port, à quelques pas de la rivière. Cette maison et ses dépendances étaient encloses de murs assez élevés qui ne permettaient pas de voir ce qui se passait dans l'intérieur.

C'était un amas de constructions irrégulières, faites à différentes époques, sans autre souci que d'obtenir, dans un espace donné, le plus de logement possible.

Quand, par hasard, la grande porte était ouverte, on apercevait, dans un étroit espace encadré de magasins, de celliers et d'appentis, toutes espèces d'engins de pêche qui séchaient au soleil ou qui étaient accrochés à de gros clous; puis de vieux

tonneaux vides en gerbes, des tas de bois flotté, des pièces de bois à moitié équarrées, des troncs d'arbres ravis à la rivière, des perches de bateliers et de conducteurs de trains, des gaffes, des crocs, des avirons, de la vieille ferraille, des cordages; tout cela, au premier aspect, paraissait placé sans ordre et complètement au hasard. Cependant, en y regardant une seconde fois, il était facile de reconnaître que ce désordre était plus apparent que réel, et qu'un certain soin avait été apporté dans l'agglomération successive de toutes ces choses. Le maître avait dû classer dans sa mémoire le chiffre ou le poids de ces objets, afin qu'aucun d'eux n'en fût distrait sans sa permission.

Ce pâté de constructions était isolé de toute autre maison: à droite, par une rue qui conduisait dans le village; à gauche, par des écuries et quelques bâtiments aux toitures inclinées jusqu'à terre, où les relayeurs remisaient leurs chevaux et déposaient les harnais; au fond, par un grand jardin qui allait rejoindre une de ces ruelles perdues comme on en trouve souvent dans les villages; mais sur toutes les façades, sur la rue, dans les bâtiments de gauche, au bout du jardin, il y avait des issues mystérieuses qui communiquaient avec l'intérieur de la maison de Malicorne, et ces issues étaient parfaitement entretenues, ce qui prouvait qu'elles avaient leur raison d'être et qu'on y passait fréquemment.

Le jour où son fils était revenu de Paris pour exercer la médecine à Château-Bernard, Jean Malicorne avait fait abattre un pan de la muraille qui donnait sur la rue; on avait percé une porte et une fenêtre, et deux chambres qui devaient servir à l'officier de santé, pour recevoir sa clientèle, avaient été édifiées à l'intérieur; mais Prosper Malicorne n'en continuait pas moins de vivre en commun avec son père et sa mère.

Juste au moment où l'homme au pantalon vert, après avoir vu le docteur Hervey entrer chez le notaire, quittait Vermanton pour revenir à Château-Bernard, la famille Malicorne était réunie dans une espèce de cuisine qui leur servait de salle à manger; c'était l'heure du second repas.

Ces trois personnages offraient à l'œil de l'observateur des types divers et réellement curieux à étudier.

Madame Malicorne, née Julienne Toinet, était âgée de cinquante ans; elle paraissait en avoir soixante-cinq, tant le travail l'avait usée, flétrie, raccornie et ratatinée; son cou, son visage, ses bras et ses mains étaient sillonnés par des rides profondes comme des entailles faites à l'aide d'un instrument tranchant, et la couleur de sa peau, brûlée par le hâle et le soleil, avaient les tons rouges de la brique; elle avait été blonde; mais sous l'action incessante de l'âpre atmosphère, les rares cheveux qu'elle possédait encore prenaient les

teintes jaunes de la flasse que les marchands plaçaient à la porte de leur boutique pour servir d'enseigne. Ses paupières étaient bridées, et l'œil, sous cette double peau, que le temps avait rendue rigide et parcheminée, semblait avoir perdu la faculté de se mouvoir dans l'orbite. Tenez pour certain que l'œil bridé est l'indice des plus mauvais sentiments. Ses lèvres — les lèvres d'un avare — étaient minces et décolorées; sa bouche n'avait plus de dents, et son menton, osseux, maigre et pointu, ressemblait au menton de Polichinelle.

Julienne Malicorne portait les vêtements sordides des femmes qui travaillent aux champs; ses pieds ne connaissaient pas d'autres chaussures que les sabots, qu'elle usait sans brides, par économie. On l'eût prise, avec ces habits qui dataient de sa jeunesse, pour une pauvre du village. Mais à la campagne il ne faut pas juger les gens au costume, et souvent les haillons cachent la fortune.

Depuis que son fils exerçait sa profession de médecin, madame Malicorne n'allait plus aux champs; elle bornait ses occupations à la culture de son jardin, aux soins du ménage et à la cuisine, à l'entretien des vêtements de son mari, au raccommodage des bas de son fils, dont elle brossait les habits et vernissait les bottes. C'était une domestique que rien ne rebutait et qui ne demandait pas de gages. Les jours de lessive, elle s'adjoignait une femme de peine qu'elle faisait travailler seize

ne peuvent donc être modifiés, et ils restent empreints de la plus grande cordialité. Tout le monde a pu voir, d'ailleurs, que le prince Orloff assistait samedi dernier, avec tout le personnel de son ambassade, à la soirée de M. de Freycinet.

Il ne viendra à l'idée de personne de penser que cet acte de courtoisie pouvait dissimuler des arrière-pensées diplomatiques.

Mais alors, demandent certaines feuilles, si cet Hartmann n'a pas été reconnu coupable, pourquoi l'avoir expulsé et fait conduire à un port d'embarquement par un agent de la sûreté? Son identité n'étant pas établie, et par contre sa culpabilité, on devait purement et simplement lui ouvrir les portes de sa prison.

Nous trouvons dans le *Temps* la note suivante :

« Nous sommes heureux d'apprendre que l'impression générale produite auprès des cabinets européens par la solution de l'affaire Hartmann est des plus satisfaisantes. Toutes les dépêches reconnaissent la prudence et la loyauté avec laquelle le gouvernement français s'est conduit dans cette affaire, et s'accordent à constater que l'incident ne pouvait se dénouer d'une façon plus honorable pour les deux gouvernements intéressés. »

Si le *Temps* n'a voulu que mystifier son public, il a réussi. S'il a voulu donner une idée exacte de l'impression causée en France et à l'étranger par l'affaire Hartmann, il s'est trompé.

A qui fera-t-il croire que la Russie, qui demandait l'extradition, trouve aujourd'hui que le refus est « une solution des plus satisfaisantes » ?

Nous croyons, au contraire, que le prince Orloff a lieu d'être froissé, sinon du refus opposé à sa demande, du moins du procédé employé par le gouvernement à son égard. Il avait annoncé de nouveaux documents relatifs à l'affaire; les plus simples conventions obligaient donc le gouvernement à attendre l'arrivée de ces pièces. Sa brusque décision, prise avant l'envoi de ces nouvelles preuves, est de nature à blesser profondément l'ambassade de Russie qui avait droit à plus d'égards.

Quant à l'impression favorable de certains cabinets européens, le *Temps* a dit vrai s'il a puisé ses informations dans les journaux allemands. Il est parfaitement exact qu'à Berlin on a applaudi au refus du cabinet d'extrader Hartmann.

Mais pourquoi bat-on des mains aux bords de la Sprée ?

Voici ce que dit le *Tagblatt* :

« La République française a perdu toutes les sympathies de la Russie monarchique, et les germes d'alliance que le prince Gortschakoff avait semés avec tant d'habileté l'été dernier peuvent être considérés comme perdus. »

» Au point de vue de l'honnêteté et de la sagesse politiques, le refus de l'extradition nous semble très-convenable, et il nous est, en outre, très-agréable, à nous, Allemands, de

voir ce refus infligé au czar par la République entraver toute velléité d'alliance et de revanche. »

Si le *Temps* avait voulu être véridique, il aurait publié ce passage qui aurait été un édifiant commentaire de sa note apologétique.

C'est précisément parce qu'on applaudit à Berlin et dans les cabinets qui sont liés avec l'Allemagne que la décision du gouvernement français nous semble déplorable. On craignait à Berlin, à tort ou à raison, une alliance franco-russe; on se réjouit de la voir impossible aujourd'hui par la faute de notre gouvernement.

Cela est naturel chez nos ennemis; mais cette joie aurait dû ouvrir les yeux aux feuilles ministérielles et leur faire comprendre que cette fatale résolution du cabinet a pour unique résultat d'isoler de plus en plus la France en Europe, et de la priver de la seule alliance qui pouvait être possible.

Dieu veuille qu'une situation comme celle de 1875 ne se présente plus! Ce jour-là, pourrions-nous compter une seconde fois sur l'intervention bienveillante du czar, après la protection que notre gouvernement a accordée à son assassin ?

Nous croyons savoir que des démarches sont faites en ce moment auprès de l'un de nos amiraux dans le but de lui offrir le gouvernement général de l'Algérie, ce qui indiquerait assez que les bruits de démission du frère du Président de la République ne sont pas aussi dénués de fondement qu'on pourrait paraître le croire.

Néanmoins M. Albert Grévy va retourner en Algérie d'ici un jour ou deux, mais il compte être bientôt de retour à Paris, suivant ce qu'il a dit lui-même à plusieurs personnages politiques.

Etranger.

ANGLETERRE. — Le prince Lobanoff ne demandera pas au gouvernement britannique l'extradition d'Hartmann. M. Cross, ministre de l'intérieur, qui ne se soucie pas d'avoir un tel hôte sur le territoire anglais, a promis que tous ses mouvements seraient surveillés; la police russe est également à ses trousses. D'ailleurs, il y a à Londres un règlement de police peu connu en Europe, mais qui est appliqué dans quelques rares occasions. Lorsqu'un étranger devient par trop gênant, la police anglaise l'expulse sans lui donner la moindre explication. Si Hartmann fait trop parler de lui, on l'enverra en Belgique ou ailleurs. La police a déjà usé de ce procédé à l'égard de pauvres Indiens; elle ne se fera pas scrupule de le renouveler pour un Russe suspect.

ALLEMAGNE. — Une entrevue des trois empereurs devenant impossible, il a été décidé que des plénipotentiaires se réuniraient à Ems et discuteraient entre eux toutes les

questions irritantes du moment, en vue d'éviter une rupture et de reconstruire la triple alliance.

AUTRICHE. — Le mariage de l'archiduc Rodolphe, prince impérial d'Autriche-Hongrie, est aujourd'hui officiel.

L'archiduc épouse la princesse Stéphanie-Clotilde, fille du roi des Belges; le ministre des affaires étrangères de Bruxelles est monté hier à la tribune du Sénat pour annoncer, au nom du roi, les fiançailles des futurs époux.

L'archiduc Rodolphe est né le 21 août 1858, et est âgé de vingt-deux ans; la princesse Stéphanie, seconde fille du roi Léopold, est née le 21 mai 1864; elle a donc six ans de moins que son fiancé.

On ignore encore l'époque de la célébration du mariage.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les électeurs du canton de Doué-la-Fontaine sont convoqués pour le dimanche 28 mars, jour de Pâques, à l'effet d'élire un conseiller général en remplacement de M. Guionis-Joubert, décédé.

Voici qui intéresse nos sapeurs-pompiers. Dernièrement, la Chambre renvoyait au ministre de la guerre une pétition tendant à faire bénéficier les pompiers ruraux de la loi du 18 novembre 1875, qui exemptait les pompiers des villes du service dans l'armée territoriale.

A la suite de ce renvoi, une décision ministérielle a dû intervenir, et de ses termes il résulte une atténuation sensible des effets attribués jusqu'ici à cette disposition législative.

En effet, d'après la décision nouvelle, l'exemption de service dans l'armée territoriale serait applicable aux « hommes faisant partie des compagnies de sapeurs-pompiers des places fortes », et les compagnies des autres villes ou communes n'auraient aucune qualité pour s'en prévaloir.

Bien en retard, certaines feuilles parisiennes, pour servir les nouvelles des départements à leurs lecteurs. Un journal républicain nous apportait celle-ci hier soir :

« Le conseil municipal de Saumur a voté une adresse de remerciements aux divers chefs de corps employés aux travaux de la banquise. »

Sauvés du péril.

Les citoyens naïfs et arriérés qui croient encore en Dieu ont-ils donc si mal fait d'aller un jour jusqu'à Notre-Dame porter leurs inquiétudes au sujet de la fameuse banquise ?

Je sais bien que, ce jour-là, M. le maire a profondément gémi sur l'aveuglement et la rébellion de son peuple.

S'imaginer que la « Nature » a un père !

nait sur le port les mains derrière le dos, coiffé d'un chapeau de paille couleur marron, vêtu d'une veste de toile bleue et d'un pantalon de même étoffe.

On ne l'appelait que Monsieur Malicorne; lui, tutoyait tout le monde.

Quant à Prosper, son fils, c'était la personnification de la sottise, de la nullité et de l'infatuation; il possédait les allures d'un tambour-major en bourgeois, avec l'amour-propre d'un don Juan de village, auxquels venaient se joindre les traditions et les habitudes des mauvais lieux du quartier latin. Il tenait de son père et de sa mère les défauts de ceux-ci et ceux que leur extrême faiblesse pour lui avait fait naître; mais il n'avait ni leur courage, ni cette ardeur au travail qui, chez un homme de bonne éducation, peut le sauver de ses mauvaises passions.

Il passait ses journées à jouer au billard chez Gendronneau, ou à dormir étendu sur un canapé; le soir, il courait après les petites paysannes dans les champs. L'absence de tout autre médecin dans le canton obligeait les gens malades à recourir à lui; mais, à coup sûr, on ne le faisait qu'à contre-cœur et pour ne point se mettre mal avec le père, dont on redoutait les vengeances.

(A suivre.)

ARMAND LAPOINTE.

et que ce père de comédie a toujours le droit de dire son mot et de mettre la main dans les affaires de sa fille! S'insurger contre le sentiment et la houlette du premier pasteur municipal, sentiment daté de Paris et du boulevard Malesherbes, la ville et le boulevard des lumières! Inonder les rues d'une cohue informe, ramassée dans tous les rangs de la cité saumuroise, et s'en aller, dans un vieux temple démodé, piailler en latin je ne sais quelles lamentations ridicules!...

Quelle aberration, en plein XIX^e siècle! Pauvres gens, complètement étrangers aux progrès de la « Science » et par conséquent à la trituration et distillation normales et rationnelles des phénomènes de la Nature!

Et cependant, avons-nous donc si mal fait ?...

Je causais de cela l'autre jour avec M. Prudhomme, sur le pont de Saumur, où cet homme vertueux, avant d'aller à ses affaires, fait volontiers un petit tour et se plaît à voir lever l'aurore. Le soleil dorait de ses feux naissants le miroir du fleuve et de ses splendeurs coteau du Petit-Puy et des Ardilliers. Après les politesses ordinaires, que la R. F. n'a pas encore supprimées entre concitoyens, nous parlâmes naturellement de la banquise. Nous ne savions rien encore de l'heureux événement. Le bras gauche de la Loire était donc enfin dégagé; mais le monstre inexorable, endormi dans les quetiers de Villebernier, sous une petite crue surnoise, guettait toujours sa proie; et cette proie c'était nous, c'était ce pont monumental où peut-être, hélas! pour la dernière fois nous respirions la fraîcheur d'une admirable matinée. Quelques rares glaçons s'en allaient tranquillement au fil de l'eau. « Les voilà donc, s'écria M. Prudhomme, les signes avant-coureurs du cataclysme qui nous menace. Quand le reste viendra tout d'une pièce, la Science n'y peut plus rien, que Dieu nous préserve! »

Ce mot ne me surprit pas trop dans la bouche de M. Prudhomme. Il me savait clercal et nous étions seuls. Il n'en parlait pas moins de l'abondance du cœur et je fus heureux de lui en avoir donné l'occasion.

Vint à passer une laitière de Villebernier. Son air guilleret n'échappa point à l'œil perçant de M. Prudhomme qui, la veille encore, avait vu cette brave femme fort abattue.

— Vous voilà bien gaie aujourd'hui?... Mais c'est fini! mon cher monsieur. Comment?... fini? — Pas plus de glace à bas que dans mon lait. Le cantonnier qui veillait cette nuit est bien sûr que tout est parti. Tenez, voilà le reste qui passe. Vous savez?... les trainards, les paresseux... il y en a partout... Et de courir à ses pratiques.

Et c'était vrai. Las de poser comme une bête curieuse, blasé sur la dynamite et jugeant qu'il avait assez fait pour les photographes, les locatis et les auberges, l'immense phénomène avait filé à la sourdine et mis la clef sous la porte. Un locataire sans meubles, en délicatesse avec son terme, n'aurait pas mieux déménagé.

— En vérité, dit M. Prudhomme, cette banquise s'est joliment moquée de nous.

— Oui et non, cela dépend. Vous croyez en Dieu, Monsieur Prudhomme ?...

— En doutez-vous? Les Prudhomme, que je sache, n'ont jamais passé pour des parpaillots.

— Ce n'est pas un doute que j'exprime. C'est une base que nous donnons tous les deux à notre raisonnement...

— A la bonne heure.

— Pour moi, plus j'y pense et plus je vois le doigt de Dieu dans cette affaire.

— Vous voyez partout des miracles!

— Qui vous parle de miracles ?

— Ma femme et ma fille, qui reviennent de Lourdes, ont beau prétendre qu'elles en ont vu et de première qualité, vous pensez comme je les envoie promener.

— Laissons donc les miracles, qui n'ont rien à voir ici; vous admettez du moins, je suppose, que dans l'ordre ordinaire des choses de la Nature, c'est Dieu qui fait marcher les rouages de la grande machine où il nous a mis, la pluie et le beau temps, le soleil, la gelée, le dégel et le reste ?

— Qui pourrait dire le contraire ?

— Quand vous fondiez, il y a une vingtaine d'années, la maison Prudhomme et Cie, il eût été curieux, n'est-ce pas, que vos commis eussent voulu vous empêcher d'être le maître chez vous ?

— Oui-dà! ils seraient bien tombés!

— Vous aviez seul le secret de la fabrication et des affaires, tout passait par vos

mais, et c'est pour cela que tout a si bien marché.

— Je m'en flatte.

— De même pour une cuisinière; quand elle n'est pas maîtresse de son feu, le dîner en souffre.

— A qui le dites-vous? Je vous assure qu'hier soir il m'a fallu de la patience.

— Les œufs à la coque étaient mal réussis?...

— Comment savez-vous que je les aime?

— Parce que vous êtes un homme célèbre. Toute la ville sait que M. Prudhomme a un faible pour les œufs à la coque.

— Oui, c'est léger, substantiel, et j'aime en toutes choses une grande simplicité.

— Eh bien, — vous allez rire de ma curiosité, — quand votre cuisinière vous sert des œufs trop cuits, que faites-vous?

— Parbleu, je la gronde.

— Oh! que nenni! D'abord vous n'êtes pas si méchant; et vous savez si bien prendre les gens par le bon côté! Vous lui dites plutôt: Nicole, ma bonne fille, faites-moi donc le plaisir, je vous prie, de faire moins cuire vos œufs.

— C'est pourtant vrai.

— Et alors qu'arrive-t-il! Vous avez prié Nicole, Nicole est très-flattée, Nicole est prise par les sentiments, et le lendemain vos œufs sont excellents.

— Êtes-vous drôle avec vos œufs! mais qu'est-ce que cela prouve?

— La puissance de la prière. N'est-ce pas ainsi que M^o Prudhomme a fait son beau voyage des Pyrénées, aux vacances dernières, en sortant de pension? Petit père par ci, petit père par là... Et ces dames sont parties.

— Vous voulez parler des prières publiques?...

— Sans doute. Nous avons prié Dieu de vouloir bien faire en sorte que cette banquette épouvantable, où la « science » toute seule ne pouvait plus rien, ne rasât pas nos ponts et nos îles, avec cette belle maison toute neuve où M. Prudhomme compte marier sa charmante fille après Pâques. Avons-nous si mal fait et si mal réussi? Pourquoi le bon Dieu, quand on le prie, ne serait-il pas aussi bon que M. Prudhomme ou le cordon bleu de M. Prudhomme?

— Eh bien, après?

— Je ne blesserai pas votre modestie en vous disant, avec tout le monde, que M. Prudhomme est certainement l'un des citoyens les plus honorables et les plus considérables de notre ville.

— Ne me flattez-vous point?

— Je constate un fait. La maison Prudhomme est assez connue. Vous récoltez avec justice le fruit de vingt bonnes années de votre vie.

— C'est vrai; et je puis dire avec un certain orgueil que je suis le fils de mes œuvres.

— Votre mérite, cher Monsieur, n'en est que plus grand et votre joie plus légitime. Et puis vous êtes si bon! Savez-vous un joli mot que l'on prête à M^o Prudhomme?

— Tiens, elle fait des mots, Madame Prudhomme?

— Heureux ménage où les époux se tressent de pareilles couronnes! Madame Prudhomme aurait coutume de dire, par manière de rapprochement: « Le bon Dieu au ciel, et M. Prudhomme à la maison. »

— Pauvre chère femme!

— Eh bien, je suppose qu'un habitant de cette ville, aussi à même que pas un de nous de savoir au juste à quoi s'en tenir sur votre compte, se mette à crier par les rues: M. Prudhomme?... qu'est-ce que c'est que M. Prudhomme? Est-ce qu'il y a un M. Prudhomme?... Sont-ils drôles avec leur Prudhomme!... Tout cela pour donner à entendre que vous êtes un pas grand chose, un *prop à rien* ou même rien du tout. Ein!.. Que diriez-vous?

— Ce serait fort.

— Et ce Monsieur ajouterait que la moitié de la ville, au moins, est avec lui pour tirer la langue à M. Prudhomme!

— Est-ce que c'est vrai ce que vous me dites-là?

— Dame! nous sommes dans un temps où l'on peut s'attendre à bien des choses.

— Vous m'avez fait peur.

— Enfin, en seriez-vous bien fâché?

— Peuh!... ma foi non. Ma situation parfaitement établie, mon honneur, celui de Madame Prudhomme, tout cela est inattaquable, au moins dans l'esprit des honnêtes gens. Et l'on connaît d'ailleurs la dot de ma fille.

— Avouez tout de même que dans le premier moment....

— Oui, peut-être, cela me gratterait un peu. Mais, à la réflexion, je me dirais: Bah! qu'il aille donc! Vous savez, je ne suis pas méchant.

— Tout ce qu'il y a de bon vous adore. Et votre clémence serait ici d'autant plus à propos que cet homme est à la tête d'une nombreuse famille sur qui, en somme, retomberait le mal que vous lui pourriez faire.

— Et ce serait un grand malheur!

— Et vous seriez inconsolable de n'avoir pas réprimé un premier mouvement.

— Que vous me faites plaisir de me parler ainsi! Oui.

A tous les cœurs bien nés la vengeance est amère. On dirait que vous me savez par cœur.

— Si cependant vous pouviez lui jouer un bon tour, sans lui faire de mal, lui monter une bonne farce où l'on ne saurait trop lequel admirer le plus de votre esprit ou de votre bon cœur?...

— Ah dame, j'en serais. Mais il me semble que le soleil commence à monter. Si nous revenions à nos glaçons?...

— Nous y sommes.

(A suivre.)

X.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Le maire d'une commune d'environ 2,000 âmes d'un canton de Tours (nous croyons qu'elle n'est pas la seule du département), se pose en austère républicain et, comme tel, en ennemi du cumul. Or, veut-on savoir quelles sont les charges qui reposent sur cette tête unique? On va les compter et les apprécier:

» Ce fonctionnaire est chef de l'administration communale;

» Médecin désigné pour la constatation des décès, rétribué par le budget municipal;

» Médecin chargé de la visite gratuite des indigents recevant aussi des fonds municipaux;

» Délégué cantonal des écoles;

» Président du Bureau de bienfaisance;

» Président de la commission administrative de l'hôpital;

» Médecin de cet hôpital, payé par la commission qu'il préside. »

POITIERS.

L'affaire des médailles creuses. — Statuant sur les appels interjetés tant par MM. Lallemant et Doucet d'un jugement du tribunal civil de Poitiers, qui les avait condamnés à des dommages-intérêts envers M. Métayer, que par ce dernier, qui, à son tour, avait été condamné par le tribunal de commerce de cette ville, la Cour a maintenu le premier jugement et réformé le second en déchargeant l'honorable négociant de toutes condamnations. De sorte que M. Métayer est sorti triomphant de cette double lutte.

Qui paiera les frais du second procès dans lequel la ville a été condamnée aux frais et dépens? les contribuables sans aucun doute.

(*Journal de la Vienne.*)

PARTHENAY.

Nous avons donné le motif de la dissolution, par M. le préfet des Deux-Sèvres, du cercle catholique d'ouvriers de Parthenay. La *Revue de l'Ouest*, de Niort, dit à ce sujet:

« C'est bien maladroit; mais quand la passion domine, on est aveuglé par des sentiments de violence.

» M. Coutant, directeur du cercle catholique, a adressé à M. le docteur Ganne, maire de Parthenay, une lettre dans laquelle nous relevons ces passages:

« C'est vous (M. Ganne) qui avez demandé et obtenu la fermeture de notre cercle! » l'arrêté de M. le préfet me l'apprend. Et il m'a fallu rien moins que cette preuve officielle pour que j'aie pu croire à votre intervention.

» C'est un adversaire politique, volontairement condamné à l'inaction depuis sept ans bientôt, que vous avez fait frapper, et avec lui plus de cent familles ouvrières de notre ville; vous, que les vôtres appellent le *père des ouvriers*, etc., etc. »

» Que dites-vous de ce père des ouvriers? Ils peuvent apprécier, aujourd'hui, l'intérêt que leur porte leur très-cher maire et député! Il y a des gens qui ne savent pas se faire regretter.

» Dans une lettre à M. le préfet, M. Coutant déclare de la manière la plus formelle que les membres du cercle n'ont jamais fait de propagande politique.

» C'est un fait certain; mais il fallait un prétexte pour fermer le cercle de Parthenay et on ne s'est pas donné la peine de se creuser la tête pour en trouver un: on a simplement ramassé une banalité. Cela suffit par le temps qui court.

» Sous ce régime de liberté, on est livré au bon plaisir de fonctionnaires qui ne cherchent qu'une chose... à satisfaire les bons députés républicains.

» Et, maintenant, on peut crier: vive la liberté républicaine!

» Aux prochaines élections, les populations auront à déclarer si elles approuvent de semblables mesures de rigueur qui frappent si brutalement la classe ouvrière. »

Les membres du cercle catholique, disait M. Barrême, préfet des Deux-Sèvres, étaient animés d'un esprit notoirement hostile « à nos institutions, » lequel esprit s'est traduit même par des manifestations publiques.

Voyez-vous cela! A Parthenay! Après tout, « nos institutions » ont un tempérament si délicat, et il faut si peu de chose pour les ébranler!

LE MANS.

Le doyen des facteurs de la poste aux lettres, au Mans, vient de prendre sa retraite, et il l'a bien gagnée, comme on va en juger.

M. Taveau qui, jusqu'à ces temps derniers, desservait le quartier des Arènes, des rues de Flore et Champ-Garreau, a appartenu à l'administration pendant quarante-deux ans.

Voici un relevé approximatif de ses déambulations. Il a été facteur à:

Sablé, 5 ans, avec une moyenne de 40 kilomètres par jour;

La Flèche, 5 ans, avec une moyenne de 48 kil. par jour;

Sablé, 8 ans, avec une moyenne de 32 kil. par jour;

Le Mans, 24 ans, avec une moyenne de 36 kil. par jour.

Soit, comme récapitulation: 1^o 73,000 kilomètres; 2^o 87,000; 3^o 93,000; 4^o 345,360; en tout, 569,400 kil.

C'est-à-dire qu'il a fait plus de 14 fois le tour du monde et qu'il aurait pu presque faire le voyage de la lune, *aller et retour*. Il est vrai qu'en allant, ça aurait rudement monté. Isaac Laquedem, juif bien renommé, nous paraît un bien petit trotteur à côté de M. Taveau.

Une simple réflexion. Nous serions curieux de connaître le chiffre de la retraite accordée à cet infatigable employé. On nous assure qu'elle n'atteindra même pas 500 fr.

(*La Sarthe.*)

Tribunaux.

Le *Publicateur* du Jura raconte qu'une affaire très-regrettable vient de se dérouler devant le tribunal correctionnel de Dôle.

L'instituteur de Peseux, le sieur B..., avait eu depuis quelque temps la singulière pensée d'infliger à certains de ses jeunes élèves un mode de correction qui dépasse toute imagination. Publiquement, devant leurs petits camarades, *il les appuyait la tête sur une table, et leur ouvrait la bouche, il leur crachait dans le gosier.* Ces faits avaient vivement impressionné l'opinion publique; ils furent signalés aux chefs de cette instituteur, qui, après avoir procédé à une enquête administrative, provoquèrent sa suspension pendant trois mois. Mais plusieurs pères de famille, dont les enfants avaient subi cette inqualifiable correction, ne se contentèrent pas de la peine disciplinaire infligée à l'instituteur et, se portant partie civile, ils sont venus au nom de leurs enfants lui demander réparation.

Le tribunal de Dôle a condamné le sieur B... à 50 fr. d'amende et 25 fr. de dommages-intérêts.

CONSEILS ET RECETTES.

Moyen de durcir les outils. — En Allemagne, les graveurs et les horlogers durcissent, dilon, leurs outils de la manière suivante: L'outil est chauffé à blanc, puis plongé dans de la cire à cacheter; au bout d'un instant, on l'en retire, puis on l'y replonge de nouveau, et cette opération se répète jusqu'à ce que l'acier soit trop froid pour entrer dans la cire. On prétend que par ce procédé l'acier acquiert une dureté presque égale à celle du diamant, et quand ensuite on frotte

l'outil avec un peu d'huile ou de térébenthine, que cet outil devient excellent pour graver et même pour percer les plus durs métaux.

Faits divers.

LES MEURTRES A PARIS.

Voici le relevé des meurtres et tentatives d'assassinat dont le service de sûreté a eu à s'occuper du 1^{er} janvier dernier à ce jour:

Huit attentats graves contre les personnes ont été commis, savoir:

1^o 1^{er} janvier. — Meurtre d'Etienne Schneider, 52 ans, charretier, rue de Metz. — Auteurs, époux Fiaux, arrêtés.

2^o 2 janvier. — Tentative d'assassinat sur une D^o Marthe Nicaise, 19 ans, modiste, rue des Vosges. — Auteur: Margaux, 18 ans, ciseleur; cet individu s'est suicidé aussitôt l'accomplissement de son crime.

3^o 7 janvier. — Tentative de meurtre sur Robert Gentier, rue Auber. — Auteur: Marie Bière, artiste lyrique, arrêtée.

4^o 9 janvier. — Disparition mystérieuse de Chevallier, charretier. — Ses camarades Chapuis et Follet, soupçonnés d'avoir attenté à ses jours, sont détenus.

5^o 7 février. — Tentative de meurtre sur Arthur Landy, garçon boucher. — Auteur: Biancotto, 20 ans, sujet italien, arrêté.

6^o 8 février. — Tentative d'assassinat sur dame Garin, marchande de vins, rue de Chazelle. — Auteurs présumés: Paul Postel, 31 ans, et Jean-Marie Trochu, 28 ans, plombier, arrêtés. — Trochu vient d'être mis en liberté.

7^o 15 février. — Tentative d'assassinat sur le sieur Parsson, sujet anglais, rue de Turin. — Auteur: Louis Simonnet, arrêté.

8^o 15 février. — Tentative d'assassinat sur dame veuve Guillot, épicière, rue de Sèvres. — Auteur présumé: Arriot, arrêté.

Ajoutons enfin, pour terminer cette statistique, que pendant les années 1877, 1878 et 1879, il ne s'est pas commis moins de 99 crimes, qui se divisent ainsi: 1877, 33 dont 23 suivis d'arrestations; 1878, 33 dont 22 suivis d'arrestations; et 1879, 33 également, dont 22 suivis d'arrestations.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 10 mars.

Le 3 0/0 se négocie à 82.75 — le 5 0/0 cote 116.42; l'amortissable, 84.50.

Les fonds étrangers éprouvent quelques oscillations. Constatons la fermeté de l'Italien à 81.50.

Turc, 10.70; Egyptien, 283.75. Les rentes austro-hongroises sont en reprise. Russe encore très-faible à 89. Les négociations concernant le nouvel emprunt russe subissent forcément un temps d'arrêt.

Banque de France calme à 3,205; le Crédit foncier se maintient à 1,090.

L'organisation des succursales départementales de cette Société se poursuit dans de bonnes conditions. Les capitaux disponibles montrent un grand penchant pour les obligations à lots des dernières émissions et de l'émission en cours. Ces valeurs sont dignes, à tous égards, de fixer leur choix.

On négocie le Comptoir d'Escompte à 875; Crédit lyonnais, 927.50; Société générale, 555. La demande est très-active sur les actions de la Rente foncière parisienne dont la hausse paraît devoir prendre encore de nouveaux développements.

Transactions nulles sur la Banque hypothécaire. L'aveuglement du public n'est pas tel qu'on puisse se flatter de placer les titres d'une Société qui enveloppe ses opérations d'une nuit obscure.

Pas de changement sur le marché des chemins de fer. Les obligations de la Ville de Paris sont calmes.

Le Suez est poussé à 832.50, sans que l'on puisse invoquer de sérieux motifs à l'appui de cette hausse.

Théâtre de Saumur.

Samedi 13 mars 1880.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

HERMANN

Le merveilleux HERMANN (de Vienne)

Le célèbre Prestidigitateur

Qui, dernièrement, a fait courir tout Paris, pendant 60 représentations, au théâtre des Nouveautés.

PROGRAMME.

1^{re} PARTIE. — 1. La Carte Générale; 2. Le Mouchoir Serpent; 3. L'île des Canaris; 4. L'Omelette; 5. L'Avare; 6. La Nouvelle Création.

2^e PARTIE. — 1. Un Tour de Mathématiques; 2. La Mouche Volante; 3. Le Bâton Adrien; 4. L'Anneau en Danger; 5. Une Transformation; 6. La Pêche et le Revers.

N.-B. — Tous ces tours sont de la composition de Hermann, et exécutés sans le secours d'aucun appareil.

18, Rue Beaupaire, Saumur.

L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.

8. Service de Chèques sur Paris.
Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaupaire, à Saumur.
On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalscière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalscière. LÉON PRYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, la bonne digestion et le sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; — Dépôt à Bresson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limitée), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.			
8 10 —				10 h. 54 matin.	
1 25 soir.		4 50 soir.			
4 55 —				9 15 soir.	
7 40 —		11 35 —			
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 48 matin.	
10 45 —		3 35 soir.		4 15 soir.	
12 15 soir.		5 14 —		6 25 —	
6 45 —		10 22 —		11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 MARS 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82 75			Crédit Foncier colonial	500			Canal de Suez	832 50		2 50
3 % amortissable	84 50	05		Crédit Foncier, act. 500 f.	1090	5		Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	113 50			Obligations foncières 1877	365			Société autrichienne	585		7 50
5 %	116 42		07	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	720			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	611 50	1 25		Crédit Mobilier	712 50		7 50	Orléans	381		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	242			Crédit Foncier d'Autriche	745			Paris-Lyon-Méditerranée	381 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508			Est	725			Est	381		
— 1865, 4 %	526			Paris-Lyon-Méditerranée	1190			Nord	385 75		
— 1869, 3 %	410	5		Midi	1500			Ouest	382		
— 1871, 3 %	400			Nord	1500			Midi	381		
— 1875, 4 %	532 50			Orléans	1190			Paris (Grande Ceinture)	390		
— 1876, 4 %	533 50			Ouest	785	2 50		Paris-Bourbonnais	383		
Banque de France	3905			Compagnie parisienne du Gaz	1337 50	1 25		Canal de Suez	579		
Comptoir d'escompte	873			C. gén. Transatlantique	600		1 25				
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers, omnibus-midi.)
8 — 56 — — — — —	soir, — — — — —
1 — 23 — — — — —	express, omnibus. (s'arrête à Angers.)
3 — 35 — — — — —	
7 — 15 — — — — —	
10 — 37 — — — — —	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 25 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — — —	omnibus.
9 — 40 — — — — —	express.
12 — 40 — — — — —	omnibus-midi.
4 — 44 — — — — —	omnibus-midi.
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M^e CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 15, M^e CARON, notaire à Candé, et de M^e GASTINE et LOUIS, avoués à Segré.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Par suite de conversion de saisie,

Par le ministère de M^e CHASLE, notaire commis, et de M^e CARON, son confrère,

Le jeudi 18 mars 1880, à midi,

En la salle de la Mairie de Chazé-sur-Argos,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés à la Veurrière, commune d'Angrie, canton de Candé.

1^e Le magnifique établissement des fours à chaux de la VEURRIÈRE, exploité par M. de la Brosse Flavigny, comprenant :

- Une maison d'habitation avec servitudes, vaste jardin, pièce d'eau et bosquet;
- Plusieurs corps de bâtiments servant de bureau et de logement pour les ouvriers;
- Trois fours à chaux;
- Belle carrière de calcaire en exploitation;
- Terres et prés, et autres dépendances;
- Le tout d'une contenance d'environ 9 hectares;
- Et tous les instruments industriels, chevaux, vaches et autres objets mobiliers servant à l'exploitation des fours et des terres.
- La richesse du calcaire exploité ou existant sur les terres est telle qu'on ne peut en prévoir l'épuisement.
- Mise à prix : 150,000 fr.
- 2^e Et UNE MAISON, située au même lieu de la Veurrière, connue sous le nom d'auberge de l'Espérance, avec les cour, jardin, écurie et servitudes qui en dépendent; le tout contenant 1,500 mètres carrés.
- Mise à prix : 10,000 fr.

S'adresser, pour visiter les immeu-

bles, à la maison de maître de la Veurrière, et, pour connaître les conditions, à M^e CARON, notaire à Candé, ou à M^e CHASLE, notaire à Angers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, ainsi que des plans et litres de propriété. (68)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS,

A Saumur, rue Beaupaire, n° 25, maison FOLLIE,

Le lundi 15 mars 1880 et jours suivants, à midi,

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

- Un beau meuble de salon en acajou recouvert en damas de soie, composé de : deux canapés, six fauteuils et six chaises, deux consoles, une table de milieu, huit rideaux de fenêtre, aussi en damas de soie;
- Chaises et fauteuils divers, tables à jeu, commodes, secrétaires, tables à ouvrage, tables de toilette, armoire à glace en acajou, armoires à linge, tables de nuit, coffre à bois;
- Très-belle garniture de cheminée, pendules, glaces, tableaux, tapis, suspensions;
- Table de salle à manger et buffet en acajou, étagères, dressoirs, guéridons, excellente literie, couvertures, couvre-pieds, chaise longue, buffets, tables diverses;
- Batterie de cuisine en cuivre et en fer battu, vaisselle, verres, huilier et cabaret en métal blanc, lampes, paravents, table-bureau;
- Un piano droit en palissandre, un fauteuil Louis XV, un autre fauteuil Louis XVI;
- Bouteilles vides, bancs de jardin, outils de jardinage, coffres à avoine, brochette, etc.;
- Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.
- Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
- Le commissaire-priseur chargé de la vente, THUBÉ.

(104)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin,

Située rue Beaupaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉHOUAS, notaire. (103)

UNE MAISON DE SAUMUR demande un ouvrier ferblantier.

S'adresser au bureau du journal.

UN COMPTABLE, pouvant disposer de plusieurs heures par jour, demande une ou plusieurs comptabilités.

S'adresser au bureau du journal.

DEUIL

COMPLÈT TOUT FAIT en 10 heures sur mesure. Confections, Modes, Robes, Costumes, Tissus deuil et deuil-deuil, AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organisation spéciale de la Maison permet d'expédier, quelle que soit leur importance, tous les deuils 10 heures après la réception de la commande. — Pour les Robes, envoyer un corsage et la longueur de jupe. — Pour les Modes, désigner le deuil que l'on porte et le genre de coiffure de la personne.

AU SABLIER, 2, B^e Montmartre, Paris. Envoi franco contre remboursement à partir de 25^e. DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

1 FRANC par AN

63,000 Abonnés

Le Moniteur

Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE-PAGES DE TEXTE)

Il donne : Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 6,500,000 fr.

Abonnements : UN FRANC PAR AN, 17, rue de Londres, Paris.

PLUS DE MAUX DE DENTS!

par l'emploi de

L'ÉLIXIR DENTIFRICE

DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)

DOM MAGUELONNE, Prieur.

INVENTÉ EN 1373 par le Prieur Pierre BOURSAUD

Prix du Flacon : 2 fr.

Agent général : SEGUIN, 3, rue Huguerie, Bordeaux.

Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville, à Saumur, chez M. NORMANDINE. (394)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.